

Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026



ont lieu en mairie de Marin, aux heures d'ouverture.

Merci de vous munir :

- ☑ -du carnet de santé de votre enfant
- ☑ -de votre livret de famille
- ☑ -d'un justificatif de domicile

Elles sont ouvertes pour :

- ❖ L'entrée en maternelle (enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022)
- ❖ Les enfants arrivant sur la commune

